COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 21 janvier 2025

PREAVIS N° 63/2025

concernant une demande de financement de CHF 83'000.— TTC destinée à la location et les frais annexes de 4 containers devant abriter temporairement (12 mois) la pharmacie de Genolier

Municipaux responsables	Pascal Colombo, Municipal Gérald Girardet, vice-Syndic
Commission chargée de l'étude	Commission des finances

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Municipalité avait prévu de présenter ce préavis au Conseil communal du 12 décembre 2024.

Les différentes négociations avec les intervenants ci-dessous ont engendré des reports de délais sur plusieurs points dans ce dossier, à savoir :

- négociations avec le locataire qui nous a vendu l'immeuble Route de la Gare 5
- négociations avec le propriétaire de la société Arelda SA difficilement joignable
- négociations avec la Clinique de Genolier (projet abandonné)
- négociations avec la Pharmacienne cantonale.

Le tout a fait que la Municipalité a pris du retard dans la planification de la commande des containers ainsi que dans le calcul des coûts.

Les travaux de transformation de l'immeuble principal de la Route de la Gare 5 vont débuter en février 2025. La pharmacie devant déménager dans les futurs containers dont la livraison est prévue courant deuxième moitié du mois de janvier, la Municipalité a pris la responsabilité, courant décembre 2024, de commencer les travaux d'implantation pour des bases à l'accueil de ces containers.

Le principe du transfert de la pharmacie dans les containers a été communiqué au Conseil communal du 13 juin 2024 ; l'information de présenter un préavis pour le coût de la mise en place de ces containers a été transmise par la Municipalité à la Commission des finances le 11 novembre 2024.

2. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE

Dès le début de ce dossier, la mise en place de ces containers avait été prévue. Toutefois, cette vision dépendait également de la décision de la société Almeda SA, bénéficiaire d'un bail échu au 31 janvier 2032, raison pour laquelle le coût des containers n'a pas été intégré au préavis N° 48/2023.

Dans un premier temps, un transfert pur et simple de la pharmacie était prévu dans trois containers. Par la suite, l'analyse des plans a déterminé qu'un quatrième container était nécessaire.

La répartition des frais entre la société Almeda SA et la Commune liée à ce transfert est la suivante :

- location des containers	Commune
- aménagements intérieurs des containers	Arelda SA
- arrivée d'eau, d'électricité	Commune
- aménagements extérieurs des containers et rampe d'accès pour personne à mobilité réduite	Commune
- aménagements intérieurs Route de la Gare 5	Arelda SA

3. COÛTS POUR LA COMMUNE

Les coûts pour la Commune se répartissent comme suit :

Location des containers (12 mois)	CHF 40'000.— TTC
Ingénieurs	CHF 6'200.— TTC
Maçon (implantation des bases)	CHF 14'900.— TTC
Electricien/sanitaire	CHF 9'850.— TTC
Ouvrage métallique (rampe d'accès)	CHF 6'900.— TTC
Divers	CHF 5'150.— TTC
Coût total	**CHF 83'000.— TTC**

Il convient de retrancher à ce montant le loyer annuel actuel versé par la pharmacie qui représente la somme de CHF 28'800.—, soit un coût net pour la Commune de CHF 54'200.—.

4. FINANCEMENT

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter toute ou partie du crédit demandé, soit au maximum CHF 83'000.— TTC.

Ce montant sera amorti sur une durée de 4 ans conformément aux normes MCH2.

5. CONCLUSIONS

La Municipalité n'est pas en position de force vis-à-vis de son locataire (la pharmacie). Néanmoins, elle souhaite conserver ce commerce très apprécié par nos habitants.

Sur la base de ce qui précède, la Municipalité estime avoir négocié au mieux dans ce dossier et souhaite être suivie par le Conseil communal.

Au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, la Municipalité demande au Conseil Communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis municipal N° 63/2025 concernant une demande de financement de CHF 83'000.— TTC destinée à la location et les frais annexes de 4 containers devant abriter temporairement (12 mois) la pharmacie de Genolier

Ouï le rapport de commission chargée de l'étude de ce préavis

Attendu que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide
1) d'approuver le préavis N° 63/2025 concernant une demande de financement destinée à la location et les frais annexes de 4 containers devant abriter temporairement (12 mois) la pharmacie de Genolier
2) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 83'000.— TTC.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 27 janvier 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic : A. Darmon

la secrétaire adj. : V. Boscardin

MUNICIPALITÉ DE GENOLIER CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE